

Madame DUHAMEL a déclaré à plusieurs reprises **qu'un individu se faisant passer pour Monsieur Norbert MASCARAS, en l'occurrence Gilbert BARBEREAU, était venu à son étude le 28 juin 2004** afin d'y déposer un testament olographe désignant Madame MENOUX comme légataire universelle des biens de Monsieur MASCARAS.

Or, après vérifications, il a été révélé à Madame MENOUX par un **courrier de l'association pour le développement du service notarial (ADSN) daté du 30 avril 2012 (Pièce n°4), que le 25 juin 2004 avait été enregistré au sein de l'office notariale de Madame DUHAMEL**, une disposition concernant Monsieur MASCARAS, mais enregistré avec un second prénom différent.

**Dans ces conditions, il ne peut qu'être constaté qu'une différence certaine entre la date invoquée par Madame DUHAMEL, le 28 juin 2004, et la date effective de l'enregistrement du testament de Monsieur MASCARAS le 25 juin 2004.**

Cette contradiction tranche avec les affirmations de Madame DUHAMEL.

Or, ces déclarations contradictoires remettent en cause la crédibilité de la parole de Madame DUHAMEL mais également, la supposée usurpation d'identité commise à l'encontre de Monsieur MASCARAS par Monsieur BARBEREAU.

De même, ces déclarations remettent en cause l'enquête et notamment les recherches sur l'emploi du temps de Monsieur MASCARAS qui ne se sont intéressés qu'au 28 juin 2004 (Pièce n°5) et pas à la date effective de dépôt du testament qui était le 25 juin.

**Ces fausses déclarations impliquent de nouvelles interrogations sur les faits de la cause :**

- 1) **Y-a-t-il eu effectivement une usurpation d'identité ?**
- 2) **Monsieur BAREBERAU a-t-il usurpé cette identité ?**
- 3) **Monsieur BARBEREAU était-il présent à l'étude de Madame DUHAMEL le 25 juin 2004 ?**

Une réponse négative à l'une de ces questions conduirait à nier tout lien entre un « faux testament » établi à l'encontre de Monsieur MASCARAS et Madame MENOUX.

C'est donc le mobile de l'homicide volontaire avec préméditation qui disparaîtrait.

Cet élément nouveau implique donc un doute sur la culpabilité de Madame MENOUX.